les parrains, les marraines, les prêtres, les conseillers de fabrique, les notables de l'endroit, les hommes, les femmes, les enfants, toute la paroisse en un mot, tous les étrangers, dans un interminable défilé, se succèdent auprès des cloches et les font sonner l'une après l'autre. Gentilles et dociles, elles chantent sans se lasser, et leurs trois voix sont si pures et se fondent entre elles si harmonieusement qu'on ne se lasse pas non plus de les écouter et de les applaudir. Sur la place de l'église se termine la fête par une pluie de dragées jetées à profusion par les parrains et les marraines. Le lendemain, les cloches bénites se hataient de prendre là-haut les places qu'on leur avaient préparées; deux jours plus tard elles sonnaient la première communion des enfants et l'entrée solennelle de Monseigneur l'Evêque dans la paroisse des Alleuds.

Notice historique sur le Petit Séminaire Mongazon (1) (Suite)

Le travail commencé en 1841 ne fut achevé qu'en 1843. L'évêque qui l'avait commandé, le supérieur qui en avait recueilli les fonds ne seront plus là pour le recevoir : et l'inauguration du monument restera la seule fête d'une autre période de l'histoire de Mongazon,

la plus triste et la plus pénible.

Quant au corps du vénérable père, il reposa dans le petit cimetière de Saint-Léonard jusqu'en 1866. Le 22 juillet, il en fut relevé pour être transporté à Beaupréau. Il entra en passant dans son petit séminaire où on lui célébra un magnifique office après lequel les élèves le reconduisirent dans la grande allée prendre la voiture des Pompes funèbres qui l'emmena jusqu'au pays où il devait trouver son tombeau définitif. Il fut déposé dans l'église de Saint-Martin. « Là, les enfants de ceux qui furent les premiers objets de son zèle sacerdotal » passèrent la nuit dans de saintes veilles à côté du précieux dépôt. Un service solennel fut chanté le lendemain au milieu d'une assistance immense. Mer Angebault présidait; Mer Fruchaud prononça l'oraison funèbre. Après une seconde station dans l'église paroissiale de Notre-Dame qui lui fut si chère, le bien-aimé défunt parcourut les rues ornées comme pour un triomphe, et il rentra dans son premier collège restauré et redevenu florissant.

La mort de M. Mongazon n'amena d'autre changement dans le régime de son petit séminaire que de laisser le titre de supérieur à celui qui, depuis deux ans déjà, en accomplissait toutes les fonctions. L'avenir de l'œuvre se trouvait légalement assuré. Par acte entre vifs du 5 février 1836, M. Mongazon avait donné aux évêques successifs d'Angers la propriété du Colombier, telle qu'elle se trouvait à cette époque, pour en faire une école ecclésiastique. En vertu d'une ordonnance d'autorisation du 13 novembre suivant, Msr Montault avait fait acte d'acceptation le 23 juin 1837. Seule, la dénomination de l'institution se modifia

⁽¹⁾ Cf. Semaine Religieuse, nos des 14 janvier, 18 février, 4 et 25 mars, 15 avril, 6 mai, 20 mai.